Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260209-2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/02 RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA SPL AQTA ENERGIES

Conseillers municipaux en exercice : 26

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 03 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 09 février 2026 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Stéphane LE BOULER, Mme Amélie FUSIL, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Morgane GUERLAIS, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, M. Michel MET, Mme Marie-Annick MALÉCOT, Mme Michelle ROYER, Mme Annie THOMAS, M. Hervé LE ROUZIC, M. Jean-Pierre KERBART, M. Stéphane COUDERC, M. Bertrand PERICHOT, Mme Sabrina BOTHUA, M. Steven LE MOULLEC et M. Patrick LEFRANC

Étaient absents : Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL et M. François-Xavier OLIVIER

Étaient excusés : M. Bernard RAUD (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX), Mme Géraldine SÉLO (Pouvoir donné à Stéphane LE BOULER) et Mme Édeline LE VIGOUROUX (Pouvoir donné à Fabrice ROBELET)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS

Rapporteur : Yannick LEBRETON

Le conseil d'administration de la SPL AQTA Énergies a voté le 28 novembre 2025 le rapport annuel du mandataire pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Ce rapport constitue une nouvelle obligation régie par l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260209-2026_02-DE

rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa. »

Ledit rapport annuel ayant été porté à la connaissance de l'ensemble des membres du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 de la SPL AQTA Énergies (annexe n°1).**

23 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN